



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet NGCC CORNWALLIS -PVN cale seche	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-190047/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-190047	Date 2019-12-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-034-27482	
File No. - N° de dossier 034md.F7049-190047	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-18	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Green, Dave	Buyer Id - Id de l'acheteur 034md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2900 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 5 de l'invitation à soumissionner vise à :

- 1) Modifier annexe A - Plusieurs sections
- 2) Répondre à des demandes de renseignement de fournisseurs (Conférence des soumissionnaires et après la conférence)
- 3) Télécharger des dessins et des documents supplémentaires

1) Modifier annexe A - Plusieurs sections

Supprimer en entier : 6.4 Documents relatifs à l'essai de stabilité

Insérer :

6.4 Documents relatifs à l'essai de stabilité

6.4.1.1 L'entrepreneur doit consulter la section 9.2 du présent cahier des charges pour obtenir des précisions sur l'essai de stabilité.

6.4.1.2 Le Rapport d'essai de stabilité, estampillé et approuvé par L'ABS pour le navire moderne, doit être fourni à l'AT avant la fin de la période de l'essai à quai.

Supprimer en entier : 6.5 Documents relatifs au livret de stabilité

Insérer :

6.5 Documents relatifs au livret de stabilité

6.5.1.1 L'entrepreneur doit consulter la section 9.3 pour obtenir des précisions requises sur le livret d'assiette et de stabilité.

Supprimer en entier : 9.0 ESSAI DE STABILITÉ, LIVRET D'ASSIETTE ET DE STABILITÉ

Insérer :

9.0 ESSAI DE STABILITÉ, LIVRET D'ASSIETTE ET DE STABILITÉ

9.1 Essai de stabilité

9.1.1.1 L'entrepreneur doit effectuer un essai de stabilité en présence d'un inspecteur d'ABS à la fin des travaux et avant le départ du navire. L'entrepreneur est responsable de la préparation et de l'exécution de l'essai de stabilité, et doit fournir tous les services, y compris les poids et autre matériel nécessaires mentionnés dans la procédure d'essai de stabilité énoncée dans le document J17002-R06, à la section 15 du dossier de données techniques.

- 9.1.1.2 Conformément à la section 15.4.2.5, en vertu d'un contrat existant, Lengkeek Vessel Engineering fournira à l'entrepreneur les orientations et les directives nécessaires pour exécuter l'essai de stabilité.
- 9.1.1.3 L'entrepreneur doit disposer d'une indemnité de déplacement et de subsistance de 5000 \$, qui permettra aux représentants de Lengkeek Vessel d'effectuer la vérification légère et de superviser et diriger l'essai de stabilité.
- 9.1.1.4 L'essai de stabilité et la vérification légère doivent être exécutés conformément aux procédures énoncées dans le document J17002-R06, à la section 15 du dossier de données techniques.

9.2 Documents relatifs à l'essai de stabilité

- 9.2.1.1 L'entrepreneur doit disposer d'une indemnité de 5000 \$ pour la production du Rapport d'essai de stabilité par Lengkeek Vessel Engineering. Ce coût sera ajusté au moyen du formulaire 1379 de TPSGC.
- 9.2.1.2 L'entrepreneur doit se reporter à la section 6.4 du présent cahier des charges en ce qui concerne les documents requis pour la production du Rapport d'essai de stabilité.

9.3 Livret d'assiette et de stabilité

- 9.3.1.1 Lengkeek Vessel Engineering doit préparer un livret d'assiette et de stabilité approuvé en vertu d'un contrat existant avec le Canada.

Supprimer seulement le document : 5546-152-005 Procédure d'essai de stabilité

Nota : Veuillez supprimer ce document du dossier de données techniques afin d'éviter la confusion avec le document J17002-R06 qui est contenu dans la section 15.

À 11.4.2 Tests et essais

Supprimer en entier : 11.4.2.2

Insérer :

- 11.4.2.2 Un essai de stabilité doit être effectué après la conversion, conformément aux sections 9.0 et 15.4.25 du présent cahier des charges.

À 15.4.2 Essais

Supprimer en entier : 15.4.2.5

Insérer :

- 15.4.2.5 À la fin de tous les travaux d'installation inscrits dans le cahier des charges, l'entrepreneur doit effectuer un essai de stabilité sous la direction et la supervision de Lengkeek Vessel Engineering au chantier naval, conformément à la procédure d'essai de stabilité énoncée dans le document J17002-R06, et aux sections 6.0, 9.0 et 11.0 du présent cahier des charges.

À 11.3.17.4

Insérer :

h) Les nouvelles grilles d'aération, les dispositifs de fermeture et la structure environnante doivent être modifiés conformément au dessin 5546-574-001, Ventilation dans les espaces moteurs.

À 11.3.17.5

Supprimer en entier : 11.3.17.5

Insérer :

11.3.17.5 Dans la section 11.3.17.4, les éléments a) à e) inclus sont en EFG. Les articles f) à h) inclusivement doivent être fournis par l'entrepreneur.

À 11.3.26.16

Supprimer :

11.3.26.16 Afin de résumer les sections 11.3.26.14 et 12.3.26.15, l'entrepreneur reçoit la liste non exhaustive suivante des modifications apportées au système de distribution électrique. Tout le câblage redondant des systèmes suivants doit être retiré. L'entrepreneur doit fournir et installer tout le matériel nécessaire au montage des boîtiers électriques fournis par le gouvernement.

Insérer :

11.3.26.16 Afin de résumer les sections 11.3.26.14 et 12.3.26.15, l'entrepreneur reçoit la liste non exhaustive suivante des modifications apportées au système pour le système de distribution électrique. Tout le câblage redondant pour les systèmes suivants doit être supprimé et l'entrepreneur fournit et installe le nouveau câblage comme indiqué ci-dessous. L'entrepreneur doit fournir et installer tout le matériel nécessaire au montage des boîtiers électriques fournis par le gouvernement.

À 12.3.1.3

Supprimer :

e) Techsol – Mises à niveau du système d'alarme et de surveillance;

Insérer :

e) Trihedral Engineering – Mises à niveau du système d'alarme et de surveillance;

À 12.3.6

Supprimer en entier : 12.3.6 Techsol Marine – Mise en service du système d'alarme et de surveillance

Insérer :

12.3.6 Trihedral Engineering – Mise en service du système d'alarme et de surveillance

12.3.6.1 L'entrepreneur doit prévoir une allocation de 50 000 \$ pour les services du représentant détaché de Trihedral Engineering pour la supervision de la mise en service du système d'alarme et de surveillance. Le coût réel doit être rajusté à la hausse ou à la baisse au moyen du formulaire 1379.

12.3.6.2 Le représentant détaché de Trihedral Engineering est responsable d'exécuter le plan de mise en service de Trihedral Engineering, y compris toutes les configurations, les mesures, la tenue des registres et les ajustements requis au système d'alarme et de surveillance, afin d'obtenir un système de propulsion opérationnel.

12.3.6.3 L'entrepreneur doit retenir les services de deux (2) personnes travaillant sous la direction du représentant détaché de Trihedral Engineering pour toute la durée de la mise en service du système d'alarme et de surveillance et de tous les tests et essais réalisés sur le navire.

12.3.6.4 L'entrepreneur doit veiller à ce que le représentant détaché de Techsol Marine fournisse à l'équipe d'intégration les exigences de mise en service décrites à la section 12.3.1.4 en moins de deux (2) semaines après l'attribution du contrat, afin de permettre une intégration efficace avec les plans de mise en service des autres systèmes.

À 14.3.3.3

Supprimer en entier : 14.3.3.3

Insérer :

14.3.3.3 La dépose des câbles actuels et la liste des câbles de remplacement seront déterminées lors de l'installation. L'entrepreneur doit prévoir un montant de 15 000 \$ pour la dépose du câblage actuel, la fourniture et l'installation des nouveaux câbles, des presse-étoupe, les réparations aux passages des câbles, ainsi que les sangles de retenue nécessaires. Ce montant sera ajusté à l'aide d'un formulaire 1379 et doit être compris dans le montant total de l'offre. Tous les nouveaux câbles d'alimentation et de commande fournis par l'entrepreneur doivent être de type 0,6/1 kV, 110 c portant la désignation LSZH (Low Smoke Zero Halogen), sans compter qu'ils doivent être tressés et blindés, sauf indication contraire dans le devis des câbles.

À 15.3.4.12

Supprimer en entier : 15.3.4.12

Insérer :

15.3.4.12 Après l'installation, un petit vide entre la plaque du pont principal et le faux plancher du socle doit être enduit de peinture Interseal 670HS en accédant par une petite plaque, tel qu'indiqué sur le dessin de référence J17002-S01. La peinture Interseal 670HS doit être appliquée en au moins 2 à 3 couches afin de produire une épaisseur de feuil sec de 10 mils conformément aux recommandations du fabricant.

À 17.2.4.4

Supprimer en entier : 17.2.4.4

Insérer :

17.2.4.4 L'entrepreneur doit inclure dans sa soumission le coût à la fourniture et à l'installation / retirer des enclos et des appareils de chauffage à air pulsé requis pour compléter cette spécification.

À 18.3.1.2

Supprimer : 500 \$

Insérer : 2,000 \$

À 19.3.1.22

Supprimer : Amercoat 78 HB à goudron de houille

Insérer : Intersield 300

At 28.3.1.10

Supprimer en entier : 28.3.1.10

Insérer :

28.3.1.10 L'entrepreneur doit fournir et installer tous les câbles nécessaires au bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées. L'entrepreneur doit soumissionner pour la fourniture et l'installation de 25 mètres de câble marin 14-3 et de 5 mètres de petits chemins de câbles, ainsi que pour un coût unitaire par mètre de câble et de matériel de chemins de câbles, le montant final devant être ajusté à la hausse ou à la baisse selon l'action 1379 de TPSGC.

À 38.3.3.6

Supprimer en entier : 38.3.3.6

Insérer :

38.3.3.6 L'entrepreneur doit inclure dans son offre l'essai hydrostatique de 52 bouteilles d'azote (37 petites, 2 moyennes et 13 grandes) pour le système FM200 – qui doit comprendre ce qui suit :

- a) Dépose, essai hydrostatique, remplissage et installation des bouteilles d'azote;
- b) Transport des bouteilles entre le navire et un centre d'essai hydrostatique certifié;
- c) Début des travaux le premier jour du radoub et par la route de transport la plus rapide.

À 43.0 PONTS EXTÉRIEURS – PEINTURE

Supprimer :

43.3.1.1 c) Pont supérieur de la timonerie.

Supprimer en entier :

43.3.5 Pont supérieur de la timonerie

À 45.3.1.4

Supprimer en entier :45.3.1.4

Insérer :

45.3.1.4 L'intérieur des réservoirs doit être inspecté par l'autorité technique et un inspecteur de l'ABS. Les surfaces rouillées et dénudées doivent être décapées à l'outil mécanique et les rebords de la peinture adjacente doivent être amincis. L'entrepreneur doit indiquer une équipe de sécurité chargée de 3 heures pour chaque inspection de réservoir et un coût unitaire pour chaque heure fournie par une équipe de sécurité. Le total final de ces travaux doit être ajusté à la hausse ou à la baisse selon l'action 1379 de TPSGC.

2) Répondre à des demandes de renseignement de fournisseurs

Q3. La description détaillée des travaux nécessaires afin de produire le rapport d'essai de stabilité et le livret d'assiette de stabilité est présentée dans la section 9 du devis de prolongation de la durée de vie du NGCC Edward Cornwallis et se résume comme suit :

9.2.1.1 L'entrepreneur doit préparer et fournir quatre (4) exemplaires estampillés en version papier et approuvés par l'ABS du rapport des essais de stabilité du NGCC Edward Cornwallis, en unités métriques, pour le navire modernisé.

9.4.1.1 L'entrepreneur doit préparer et fournir quatre (4) exemplaires estampillés en version papier et approuvés par l'ABS du livret sur la stabilité et l'assiette du NGCC Edward Cornwallis, en unités métriques, pour le navire modernisé.

Cependant, à la section 6 de ce même devis, on déclare ce qui suit : en unités impériales et métriques

6.4.1.2 L'entrepreneur doit préparer et fournir deux (2) exemplaires estampillés en version papier et approuvés par l'ABS du rapport des essais de stabilité du NGCC Edward Cornwallis, en unités de mesure anglo-saxonnes et métriques, pour le navire modernisé.

6.5.1.2 L'entrepreneur doit préparer et fournir deux (2) exemplaires estampillés en version papier et approuvés par l'ABS du livret sur la stabilité et l'assiette NGCC Edward Cornwallis, en unités de mesure anglo-saxonnes et métriques, pour le navire modernisé.

QUESTION : Le CANADA peut-il préciser la divergence entre les deux articles ci-dessus?

R3. On a remplacé la section 9 du devis de prolongation de la durée de vie du NGCC Edward Cornwallis et modifié la section 6 pour tenir compte des changements.

Q4. Je n'ai pas été en mesure de trouver de clarifications concernant la quantité et/ou les numéros d'identification des câbles qu'on remplace au cours de la période en cale sèche (PCS). Nous devons allouer 200 heures pour la « planification et la manipulation sur place du câble ». On fait également mention du « coût d'aliénation de tout l'équipement et du câblage qualifié d'inutilisable ». Dans le devis, on mentionne aussi aux paragraphes 26.3.1.8 - 26.3.1.10 que l'entrepreneur fournit et installe 27 passages de câble ROXTEC. En vertu du devis, on fournit le schéma de câblage 3AFV6213 2290, mais on omet de confirmer les câbles actuels qu'on doit réutiliser et les câbles que l'on doit remplacer.

QUESTION : La liste des câbles de remplacement concerne-t-elle le devis 26.0 REMPLACEMENT DU CYCLOCONVERTISSEUR – ce qu'on doit déterminer au cours de la PCS? Si tel est le cas, les opérations de dépose et de remplacement du câble, ainsi que les autres tâches connexes qui concernent le câble doivent-elles faire l'objet d'un 1379?

R4. Non. Le soumissionnaire doit suivre le schéma de câblage, rév. D dans le jeu de documents techniques (JDT).

Q5.

a) Au point 10 : Peut-on remplacer le RD désigné par un représentant de service local?

b) Êtes-vous d'accord si le chantier naval collabore avec d'autres sociétés pour réaliser les travaux et remplacer le RD désigné dans votre devis?

R5.

a) La GCC a fourni les coordonnées que les soumissionnaires doivent utiliser afin de communiquer avec les RD. La GCC reconnaît que certaines des entreprises énumérées dans la section 10 du devis possèdent des bureaux à la grandeur du Canada et le soumissionnaire peut faire appel à un bureau local en ce qui concerne le RD. Peu importe d'où provient le RD, il incombe à l'entrepreneur de remettre à l'AT la documentation qui prouve que le RD qui participe à l'environnement d'apprentissage virtuel (EAV) est accrédité par la société mère pour effectuer les tâches énoncées à l'annexe A.

b) L'entrepreneur ne doit pas confier le travail à « d'autres sociétés ». En effet, même si celles-ci possèdent une connaissance de travail générale de l'équipement en question, elles ne connaissent pas les plus récents développements en ce qui a trait aux systèmes et à l'équipement que la GCC installe à bord du NGCC Edward Cornwallis.

Q6. Au point 14 :

a) Le point 14.3.1.8 concerne un réservoir de boue du purificateur qu'il est impossible de trouver sur le plan des capacités. S'agit-il du réservoir de vidange n° 21 aux positions 70-72 d'une capacité de 1,88 m³? Sinon, pouvez-vous préciser l'emplacement et la capacité de ce réservoir?

b) 14.3.5.5.8 – Accepteriez-vous des accouplements Victaulic pour rebrancher les tuyaux d'aération de 4 pouces?

c) 14.4.3.2 – Pouvez-vous préciser le pourcentage du mélange d'eau et de Maxiguard aux fins de l'élimination?

R6.

a) Le réservoir de boue du purificateur est situé à bâbord dans la salle de l'épurateur, au-dessus du réservoir, aux positions 59.5 à 69. Sa capacité est d'environ 2,22 m³.

b) Non, on doit les rebrancher de la manière décrite dans la section 14.3.5.

c) Le NGCC Cornwallis utilise un autre produit Drew Marine, Liquidewt, au lieu de Maxiguard. La concentration de la Liquidewt est de 10 000 à 15 000 ppm. Le nom du produit sera modifié dans la section 14.4.3.2

Q7. Au point 38.3.3.6, pourriez-vous confirmer le nombre total de cylindres et leurs dimensions? Les totaux ne concordent pas.

R7. La section 38.3.3.6 sera modifiée et se lira comme suit :

L'entrepreneur doit inclure dans son offre l'essai hydrostatique de 52 bouteilles d'azote (37 petites, 2 moyennes et 13 grandes) pour le système FM200 – qui doit comprendre ce qui suit :

- a) Dépose, essai hydrostatique, remplissage et installation des bouteilles d'azote;
- b) Transport des bouteilles entre le navire et un centre d'essai hydrostatique certifié;
- c) Début des travaux le premier jour du radoub et par la route de transport la plus rapide.

Q8. Nous sommes incapables de trouver les dessins dont on fait état au point 47.2.3. Pourriez-vous nous dire où il est possible de les trouver ou s'ils sont manquants?

- Homologation ABS – Systèmes d'extinction au CO₂ de Kidde Marine
- Schémas de procédé et d'instrumentation (P&ID) – NGCC *Sir William Alexander* – Dispositif de déclenchement, soutes à marchandises avant et arrière
- CO₂ Dioxyde de carbone marin Version 2.4 – Manuel de conception, d'installation, d'utilisation et de maintenance
- Emplacement de l'équipement (annoté pour montrer l'emplacement général des principaux composants – bouteilles et stations de libération)

R8.

Veuillez trouver le dessin DB18356-M-001 Configuration du mécanisme d'actionnement de cargaison avant/arrière et le dessin DB18356-M-002 Emplacement de l'équipement joint à la modification à l'appel d'offres qu'on doit insérer dans le JDT. Le certificat d'approbation de type ABS est également compris – document ABS_CO2 Cert-Type Approval.

Le Manuel de conception, d'installation, d'utilisation et de maintenance du système de dioxyde de carbone (CO₂) marin, version 2.4 est fourni directement par les distributeurs agréés de Kidde et sera retiré de l'annexe A en tant que document de référence.

Q9. On précise, dans la section 15.4.2.5 du devis, que Lengkeek Vessel Engineering doit procéder aux essais de stabilité, ce qui semble contraire à l'information qu'on retrouve dans la section 9.0. Pouvez-vous préciser ce dont les soumissionnaires sont responsables?

R9. Noter les modifications apportées à l'annexe A dans la modification d'appel d'offres ci-jointe pour les sections 6.9.11 et 15 en ce qui a trait aux exigences de stabilité pour ce projet.

Q10. Pourriez-vous confirmer la capacité des coffres de prise d'eau et des prises d'eau à la mer et d'acheminer l'information aux soumissionnaires?

R10. Les capacités indiquées sont approximatives en mètres cubes.

Prise d'eau à la mer	29,9
Coffre de prise d'eau supérieur (P)	9,7
Coffre de prise d'eau supérieur (S)	9,7
Coffre de prise d'eau inférieur (P)	9,2
Coffre de prise d'eau inférieur (S)	9,2

Coffre de prise d'eau arrière	0,8
Coffre de prise d'eau de distillateur	1,3

Q11. Au point 11.3.10.9, il est possible d'enlever les groupes électrogènes actuels pour installer les neufs par un orifice d'accès temporaire sur le dessus du réservoir.

- a) Il semble qu'il manque de l'information sur ces dessins (document IPI DBAE957879) concernant le processus de dépose des groupes électrogènes Alco. Pouvez-vous produire d'autres dessins ou donner plus de détails?
- b) En ce qui concerne la dépose des groupes électrogènes Alco, nous avons besoin du manuel d'installation ou de documentation au sujet de ces groupes électrogènes. Pouvez-vous nous les fournir?

R11.

- a) Le document IPI (instruction de planification d'installation) est le guide d'installation des nouveaux moteurs Wartsila. On n'y aborde pas la dépose des groupes électrogènes Alco. Pour cette opération, les soumissionnaires doivent faire appel à leur expertise dans le domaine de la réparation des navires afin de déterminer la méthode de dépose idéale. La GCC peut fournir deux dessins additionnels, Alco 16-251, Levage et manutention et celui du groupe électrogène Alco en ligne.
- b) La GCC n'a pu trouver de manuels d'installation des groupes électrogènes Alco autres que les deux dessins fournis ci-dessus.

Q12. Au point 11.3.17 Système de ventilation de la salle des machines

- a) Le dessin 5546-574-001 nous montre plusieurs modifications conformes à la demande technique (EAV Edward Cornwallis), mais on ne fait pas mention du travail sur les nouvelles persiennes dans cette demande technique. Pouvez-vous préciser?
- b) Si on doit effectuer le travail sur les nouvelles persiennes, pouvez-vous fournir des dessins des nouvelles persiennes qu'on doit installer?

R12. La section 11.3.17.3 indique que «Le système de ventilation doit être reconstruit conformément au document suivant : 5546-574-001 Ventilation dans la salle des machines». Il n'est pas dans l'intention de la GCC de détailler dans la spécification chaque détail de chaque dessin. Les soumissionnaires devraient se référer aux notes générales sur le dessin 5546-574-001. Les soumissionnaires devraient noter dans la section A-A du dessin 5546-574-001 les nouvelles dimensions de la cloison au-dessus de Centreline et la nouvelle structure qui diffère de la structure existante pour s'adapter aux tailles des persiennes indiquées.

Les sections 11.3.17.4 et 11.3.17.5 comporteront un libellé supplémentaire:

11.3.17.4

h) Les nouvelles grilles d'aération, les dispositifs de fermeture et la structure environnante doivent être modifiés conformément au dessin 5546-574-001, Ventilation dans les espaces moteurs.

11.3.17.5

Dans la section 11.3.17.4, les éléments a) à e) inclus sont en EFG. Les articles f) à h) inclusivement doivent être fournis par l'entrepreneur.

b) La GCC n'a pas été en mesure de localiser les dessins spécifiques au NGCC Edward Cornwallis. La GCC a fourni deux dessins à titre indicatif pour les nouvelles persiennes à construire ou à acheter - S32-230-79 (2 feuilles) - Persiennes et portes de ventilation du NGCC Laurier.

Q13. Au point 13.3.4.9, L'entrepreneur doit aligner et souder en place (selon les méthodes et l'emplacement indiqués dans le document DBAE579946, Directives d'installation et de planification du propulseur en tunnel) le nouvel anneau en acier inoxydable. L'entrepreneur doit injecter de l'adhésif dans l'anneau en acier inoxydable conformément aux instructions indiquées dans le document DBAE579946 (Directives d'installation et de planification du propulseur en tunnel).

Le nouvel anneau en acier inoxydable est-il fourni par Wartsila?

R13. Oui, comme on le mentionne sur le dessin d'assemblage du tunnel DAAF322758, l'anneau en acier inoxydable (1 600/1 588 sur 460 mm) qu'on installe dans le propulseur de tunnel (document IPI DBAE579946) est fourni par Wartsila. On mentionne également dans le devis, section 13.2.7.1, tableau 13-2, article 2, que l'anneau en acier inoxydable doit être installé à l'intérieur du tunnel actuel.

Q14. Au point 13.3.2.21, l'entrepreneur doit empêcher toute infiltration de débris de sablage dans le compartiment du treuil. Autrement dit, la zone de sablage doit être isolée. L'entrepreneur doit fournir et appliquer une bande et une couche complète de peinture International – Intershield 300 HS sur toutes les surfaces d'acier préparé. Une bande et une couche complète de peinture International Intergard 740 grise doivent être appliquées sur l'ensemble du tunnel du moteur après avoir laissé sécher suffisamment les couches précédentes en prenant soin de respecter toutes les recommandations des fabricants.

Le sablage du tunnel du propulseur de moteur devrait-il s'effectuer au moyen de grenaille SA 2 1/2 ou SA 2?

R14.

Si on se base sur la fiche technique Intershield 300, on recommande que le nettoyage aux abrasifs s'effectue au moyen de grenaille SA 2 1/2 (ISO 8501-1:2007).

Q15. Au point 15.0 Remplacement de la grue de balisage

- a) Puisque la citerne antiroulis supérieure n'apparaît pas comme étant l'article 46 sur la liste des réservoirs de carburant et parce qu'elle n'est pas clairement identifiée comme un réservoir de carburant sur le plan des capacités, pouvez-vous confirmer si l'information présentée à l'annexe A, page 421 est précise et si nous devons présumer qu'il faut nettoyer et évacuer le gaz de ce réservoir qui recevra le support de bôme de la nouvelle grue?
- b) Au point 15.3.4.12, pouvez-vous donner les détails du produit Bitumastic et la quantité requise pour remplir le vide entre le pont principal et le faux plancher aux fins d'estimation? Pouvez-vous confirmer que votre intention consiste à remplir l'espace de peinture?

- c) Au point 15.3.24, pouvez-vous confirmer le matériau et l'annexe qu'on doit utiliser pour la nouvelle conduite d'incendie à la page 13 de 13 du dessin J17002-SK1?

R15.

- a) Les citernes antiroulis sont considérées comme des réservoirs de carburant dans le plan des capacités, comme en témoigne le poids spécifique qu'on utilise pour calculer la valeur à 98 % de la tonne. Le soumissionnaire devrait inclure dans son prix le besoin de nettoyer et d'évacuer le gaz pour installer le support de bôme au repos de la nouvelle grue.
- b) Le dessin du socle de grue fait l'objet d'une mise à jour afin d'ajouter un petit couvercle d'accès pour qu'on puisse enduire l'espace au moyen d'un rouleau en utilisant le produit suivant : Peintures International – Interseal 670HS. Une fiche technique du produit est comprise dans cette modification de l'appel d'offres.
La section 15.3.4.12 sera modifiée et se lira comme suit :
Après l'installation, un petit vide entre la plaque du pont principal et le faux plancher du socle doit être enduit de peinture Interseal 670HS en accédant par une petite plaque, tel qu'indiqué sur le dessin de référence J17002-S01. La peinture Interseal 670HS doit être appliquée en au moins 2 à 3 couches afin de produire une épaisseur de feuil sec de 10 mils conformément aux recommandations du fabricant.
- c) Veuillez consulter le dessin du système d'incendie actuel VNDB2-234-01 dans la modification à l'appel d'offres pour plus de détails sur les matériaux et la liste des tuyaux.

Q16. dans la section 14.0 – 14.0 Remplacement de la génératrice auxiliaire, je n'ai pas été en mesure de trouver de clarifications concernant la quantité et/ou les numéros d'identification des câbles qu'on remplace au cours de la période en cale sèche (PCS). Au paragraphe 14.3.3.3 du devis, on mentionne « Tous les nouveaux câbles d'alimentation et de commande fournis par l'entrepreneur doivent être tressés/blindés et être de désignation 0,6/1 kV 110c à faible dégagement de fumée et sans halogène, sauf indication contraire dans les spécifications de câblage. » On n'indique cependant pas que « tous » les câbles doivent être remplacés ou lesquels il faut remplacer.

Doit-on établir la liste des câbles de remplacement au cours de la PCS? Si tel est le cas, les opérations de dépose et de remplacement du câble, ainsi que les autres tâches connexes qui concernent le câble devront-elles faire l'objet d'un 1379?

R16. La section 14.3.3.3 sera modifiée et se lira comme suit :

La dépose des câbles actuels et la liste des câbles de remplacement seront déterminées lors de l'installation. L'entrepreneur doit prévoir un montant de 15 000 \$ pour la dépose du câblage actuel, la fourniture et l'installation des nouveaux câbles, des presse-étoupe, les réparations aux passages des câbles, ainsi que les sangles de retenue nécessaires. Ce montant sera ajusté à l'aide d'un formulaire 1379 et doit être compris dans le montant total de l'offre. Tous les nouveaux câbles d'alimentation et de commande fournis par l'entrepreneur doivent être de type 0,6/1 kV, 110 c portant la désignation LSZH (Low Smoke Zero Halogen), sans compter qu'ils doivent être tressés et blindés, sauf indication contraire dans le devis des câbles.

Q17. Dans la section 41, la GCC pourrait-elle :

- a) Préciser la capacité du SurviTec Zodiac qui se trouve dans le hangar?
- b) Présenter les certificats de tous les radeaux de sauvetage, si possible?

R17.

a) Il a une capacité de 4 personnes.

b) Les certificats de radeau de sauvetage sont fournis dans les trois documents suivants: DOC199, DOC200 et DOC201, joints à la modification à la demande de soumissions.

Q18. Dans la section 13.0 – Remplacement du propulseur d'étrave du devis, je n'ai pas été en mesure de trouver de clarifications concernant la quantité et/ou les numéros d'identification des câbles qu'on remplace au cours de la période en cale sèche (PCS).

Nous devons obtenir plus de détails au sujet des câbles qu'il faut déposer/remplacer. En vertu de l'estimation actuelle, toutes les activités concernant les câbles seront traitées au moyen d'un 1379. Veuillez confirmer.

R18. Le soumissionnaire devrait se reporter au document DBAE765508 VFD and Controls Operation and Maintenance Manual dans le TDP, en particulier le dessin DAAF383169B - Complete Project Electrical Drawings Package. Le soumissionnaire devrait prendre note des articles 13.2.6.3, 13.2.6.4 et 13.3.2.1.

Q19. Dans la section 28.0 du devis, Modifications du système de traitement des eaux usées -

Les paragraphes suivants 28.3.1.10 à 12.

28.3.1.10	L'entrepreneur doit fournir et installer tous les câbles nécessaires au bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées.
28.3.1.11	Tous les composants électriques requis par l'entrepreneur doivent être de qualité marine, doivent être conformes aux normes TP127 et IEEE45 et doivent être des composants de marque et de modèle actuellement fabriqués.
28.3.1.12	Dans la mesure du possible, les câbles doivent être installés le long de chemins de câbles existants. L'entrepreneur est responsable de l'installation de nouveaux chemins de câbles au besoin.

La quantité et le type de câbles qu'on doit déposer et remplacer pour le nouveau système sont vagues. On ne mentionne aucun type ou longueur de câble dans le devis. Les paragraphes énoncés ci-dessus renferment l'information au sujet des câbles.

Veuillez confirmer si toutes les activités impliquant les câbles incluant, entre autres, la dépose, le remplacement et le branchement, seront traitées au moyen d'un 1379.

R19. La section 28.3.1.10 sera modifiée comme suit:

28.3.1.10

L'entrepreneur doit fournir et installer tous les câbles nécessaires au bon fonctionnement du système de traitement des eaux usées. L'entrepreneur doit soumissionner pour la fourniture et l'installation de 25 mètres de câble marin 14-3 et de 5 mètres de petits chemins de câbles, ainsi que pour un coût unitaire par mètre de câble et de matériel de chemins de câbles, le montant final devant être ajusté à la hausse ou à la baisse selon l'action 1379 de TPSGC.

Q20. Voir la section 11.3.26.16. On ignore si l'entrepreneur doit fournir les câbles pour le groupe électrogène (incluant les câbles d'alimentation principaux du groupe électrogène). Ces câbles seront-ils fournis par le gouvernement ou s'attend-on à ce que l'entrepreneur les fournisse? Si tel est le cas, les câbles d'alimentation principale sont-ils de calibre 18 (1 conducteur, 700 MCM) ou de calibre 8 (3 conducteurs, 700 MCM), puisqu'on les décrits des deux manières sur différents documents de Wartsila.

R20. Le soumissionnaire est invité à examiner la section 11.3.26.16 a) 3) - «Remplacement de tous les câbles de la génératrice, y compris les câbles d'alimentation principaux, de préchauffage et de commande du tableau de distribution principal et du système de gestion de l'alimentation;». (La GCC a ajouté des italiques) La GCC reformulera cette section pour plus de clarté:

11.3.26.16

Afin de résumer les sections 11.3.26.14 et 12.3.26.15, l'entrepreneur reçoit la liste non exhaustive suivante des modifications apportées au système pour le système de distribution électrique. Tout le câblage redondant pour les systèmes suivants doit être Supprimé et l'entrepreneur fournit et installe le nouveau câblage comme indiqué ci-dessous. L'entrepreneur doit fournir et installer tout le matériel nécessaire au montage des boîtiers électriques EFG. a). . . j) restent les mêmes.

Q21. Lorsqu'on consulte la section 14.3.3.2, on ignore si on s'attend à ce que l'entrepreneur remplace ou fournisse des câbles neufs. On sait uniquement qu'un nouveau passage est nécessaire. S'attend-on à ce que l'entrepreneur remplace des câbles?

R21. On précise dans le devis, que « L'entrepreneur est responsable de corriger toute fuite ainsi que de **fournir et d'installer tous les câbles qui ne sont pas identifiés comme étant fournis par l'autorité technique.** »

Questions concernant l'appel d'offres pour la conférence des soumissionnaires et les devis

Spéc. Réf.

- 2.2.7 Q : Que fera-t-on de l'amiante si on en trouve?
R : Une telle situation sera traitée au moyen du formulaire 1379.
- 3.9 Q : Les moteurs fournis par le gouvernement sont-ils munis de supports antivibration?
R : Oui.
- 4.2 Q : L'analyse des charges actuelles sera-t-elle fournie?
R : Oui. Note après la réunion : L'analyse des charges actuelles du navire a été fournie dans la section 11 du JDT, fichier VNDB2-352-01, Analyse des charges électriques.
- 6.1.4 Q : Quel sera le délai de préparation des dessins de travail?
R : Comme on le mentionne dans l'ÉDT. Veuillez prendre note que des dessins AutoCAD seront fournis pour accélérer le processus de dessin.
- 7.3 Q : Combien de temps dureront les essais en mer?
R : Environ 7 jours.
- 8.2.1.14 Q : Obtiendrons-nous de l'aide afin de documenter les espaces préoccupants du point de vue de l'hivérisation?
R : Oui, l'équipe aidera à identifier ces endroits lors du changement de garde.
- 11.3.5.8 Q : Peut-on tenir compte de ceci comme un montant prévu?
R : Non
- 11.3.10.7 Q : Un représentant du service à la clientèle nous aidera-t-il à séparer les groupes électrogènes actuels?
R : Non.
- 12.3.5 Q : Le montant alloué de 600 000 \$ est-il une erreur?
R : Non, ce montant est exact.
- 15.3.2.3 Q : Les composants de la grue seront-ils mis aux rebus?
R : Le tableau qu'on trouve dans cette section nous présente une liste des composants que la GCC souhaite conserver en tant qu'équipement de catégorie A. L'entrepreneur doit consulter la section 1.10.2 pour plus de détails sur la manière d'entreposer cet équipement. Veuillez prendre note de la dernière phrase au point 1.10.2.2 – Le Canada s'occupera de l'expédition à partir du chantier naval.
- 15.3.16.6 Q : Pouvez-vous fournir la liste des câbles destinés aux conduits qui traversent les réservoirs de carburant?
R : Oui, d'autres dessins seront fournis.
- 15.3.19.3 Q : Le conduit traverse-t-il le socle?

- R : Non, le conduit traverse la nouvelle ferrure d'appui du socle de la grue. Les dessins correspondants nous le montrent clairement.
- 16.3.3.4 Q : Pouvons-nous tous nous entendre pour choisir le concept de mât du Sir William Alexander, puisque nous soumissionnons tous sur la même chose?
R : Le concept du SWA faisait partie des concepts fournis à l'intention des soumissionnaires, de sorte qu'on peut l'utiliser en sachant que les exigences quant au système actuel de protection contre les chutes doivent être intégrées à un concept à jour.
- 17.2.4.4 Q : Le montant prévu de 30 000 \$ est-il suffisant? Nous avons des navires qui sont entièrement emballés afin de réaliser ce travail.
R : La GCC en discutera.
Après la réunion: le 17.2.4.4 est modifié pour supprimer l'indemnité.
- 18.3.1.2 Q : Le montant prévu de 500 \$ semble peu élevé pour 2 jours de travail avec chariot élévateur. Devrait-on l'augmenter?
R : Oui, nous l'augmenterons à 2 000 \$.
- 19.3.1.2 Q : Pouvez-vous préciser si l'entrepreneur doit fournir le cordon O-Cord dont on parle?
R : Oui, l'entrepreneur doit fournir ce cordon.
- 19.3.1.18 Q : Pouvez-vous préciser la formulation concernant le montant alloué pour le RD, qui est « au coût sans frais généraux ou profit »?
R : La GCC reformulera la clause afin de reprendre la formulation qu'on retrouve ailleurs dans le devis.
- 19.3.1.22 Q : L'époxxy à base de goudron de houille n'est plus disponible. Nous recommanderions l'équivalent d'Intershield 300 pour cette application.
R : La GCC est d'accord et modifiera la formulation de cette clause pour y inscrire le produit Intershield 300.
- 19.3.1.25 Q : On parle, dans la section, de « chaque » hélice et « arbre d'hélice ». Pouvez-vous confirmer si on dépose un seul arbre?
R : Oui, on dépose un (1) seul arbre.
- 25.3.4.4 Clarification – le nombre de coups sur lequel on doit soumissionner est de 5 000. C'est ce qui devrait apparaître sur la feuille de prix.
- 27 Q : Ce devis concerne-t-il uniquement une soupape de 10 po?
R : Oui.
- 32, 33 Q : Cette activité devrait-elle avoir lieu vers la fin du radoub?
R : À moins qu'on ne doive déployer un effort additionnel pour recouvrir et protéger ces surfaces pendant la durée du radoub, il serait préférable d'attendre à la fin.
- 39 Q : Le bateau sera-t-il sur le bossoir Miranda lors de son arrivée?
R : Oui, il s'agit là d'une exigence afin qu'il puisse naviguer. L'équipage de la GCC peut enlever le bateau, alors qu'on devra l'entreposer dans le chantier naval pendant toute la durée du radoub.

- 42 Q : La barge se trouvera-t-elle à bord?
R : On enlèvera la barge d'aluminium avant l'arrivée au chantier naval.
- 43.3.5 Q : Le toit du poste de timonerie semble en bon état. Peut-on confirmer le travail à réaliser dans ce devis?
R : Après la réunion : Ce point sera retiré du devis.
- 44 Après la réunion : Ce point sera retiré du devis.
- 45.3.1.4 Q : Pouvons-nous disposer d'un montant pour embaucher un gardien à l'entrée menant aux réservoirs, et ce, tout au long de l'inspection, puisque nous n'avons aucune idée du temps que prendra l'inspection?
R : Après la réunion: 45.3.1.4 est modifié pour inclure une disposition relative à une équipe de sécurité.
- 48.3.1.2 Q : Les corps de métiers exigent des taux différents. La feuille de prix en tiendra-t-elle compte?
R : La fiche de prix sera modifiée et les heures distribuées uniformément.
- 50.3.1 Q : Doit-on répartir les prix en fonction des différents corps de métiers?
R : La fiche de prix sera modifiée et les heures distribuées uniformément.
- 50.5.3 Q : La formation donnée par Techsol doit-elle être comprise dans le montant de 130 000 \$?
R : Oui.

ANNEXE H

Q : Peut-on ajuster le taux après avoir atteint 5 000 heures?

R : Non. Ce chiffre est utilisé à des fins d'évaluation seulement. Il ne s'agit pas d'une estimation des travaux non prévus. Comme on le mentionne à l'annexe H-H2 « Le taux horaire ferme pour la main-d'œuvre et la marge bénéficiaire sur le matériel resteront inchangés pendant la durée du contrat, incluant toute nouvelle version de celui-ci. » En tant que tel, les soumissionnaires devraient donner un taux avec lequel ils se sentent à l'aise pendant toute la durée du contrat, y compris toutes les extensions.

ITT 2.1

Q : Le Canada vérifiera-t-il si un soumissionnaire est admissible à une compensation en cas d'offres annulées ou reprises?

R : Aucun. En vertu du Guide des CCUA de 2003 Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, sous-sections 11 et 15, le Canada se réserve le droit d'annuler ou d'émettre une nouvelle demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent assumer tous les coûts de préparation et de présentation des offres.

Généralités

Q : L'autorité contractante et l'autorité technique seront-ils sur place pendant la durée du contrat?

R : L'autorité technique sera sur place.

Transfert de la garde

Q : À quel moment procédera-t-on au transfert de la garde? À quel moment l'équipage partira-t-il?

R : Le transfert de la garde aura lieu après l'arrivée aux installations de l'entrepreneur, une fois que l'équipage aura terminé le déchargement. Date à déterminer plus tard à l'arrivée du navire dans le chantier.

Annexes B et H

Q : Où l'entrepreneur doit-il apporter son soutien sur demande d'un RD lors d'un jour férié. De quelle façon procédera-t-on? De quelle façon procède-t-on dans les différentes provinces?

R : Comme on le mentionne aux annexes B et H – B3 Temps supplémentaire, l'entrepreneur pourra facturer à taux double. Il n'existe aucune distinction d'une province à l'autre et en ce qui concerne leurs jours fériés.

7.16 Calendrier des travaux

Q : L'entrepreneur devrait-il soumettre un horaire de travail sur 5, 6 ou 7 jours.

R : Le Canada n'imposera pas d'horaire. Il se contentera de définir la date limite pour la conclusion du projet. Il incombe au soumissionnaire de préparer et de soumettre un horaire de travail conforme à la période de travail totale en fonction de ses ressources et des capacités.

3) Télécharger des dessins et des documents supplémentaires

Nom du fichier sur Achatsetventes.gc.ca: Addl Docs per Q&A 3-23

Fin de modification no 5 de l'invitation à soumissionner